

Mars 2009



CONSEIL

Cent trente-sixième session

Rome, 15 - 19 juin 2009

MÉDAILLE MARGARITA LIZÁRRAGA

1. À sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a institué, par sa Résolution 18/97, la médaille Margarita Lizzárraga, qui serait décernée tous les deux ans par la Conférence, sur proposition du Conseil, à un particulier ou à une organisation s'étant distingué dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable.

2. Cette médaille rend hommage à Mme Margarita Saucedo Lizzárraga, aujourd'hui décédée, qui était fonctionnaire principale chargée de liaison (pêches) et a joué un rôle décisif dans la promotion du Code de conduite pour une pêche responsable et qui, pendant près de 40 ans, a été active dans le domaine des pêches, faisant preuve d'un grand dévouement à l'égard de la FAO et d'un engagement fort en faveur de la promotion du secteur de la pêche, notamment dans les pays en développement.

3. Le Comité de sélection du bénéficiaire de la médaille, composé du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture et du Bureau de la vingt-huitième session du Comité des pêches, s'est réuni à Rome le 4 mars 2009. La réunion était présidée par le Directeur général adjoint, qui représentait le Directeur général.

4. Le Comité de sélection a examiné les trois nominations pour l'exercice bisannuel 2008-2009, proposées par les Membres du jury, sur la base des critères suivants:

- Contribution remarquable, pratique et concrète à l'Application du Code;
- Résultats tangibles;
- Effort soutenu et non pas initiative ponctuelle;
- Potentiel d'effet boule de neige ou catalytique.

5. Le Comité de sélection a accepté à l'unanimité de décerner la Médaille Margarita Lizárraga à l' Honorable Abraham Iyambo, Ministre de la pêche et des ressources maritimes de Namibie.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

6. Le Docteur Iyambo est le premier particulier à recevoir la médaille, puisque les cinq premiers bénéficiaires depuis 1999 étaient des organisations. Il a été choisi pour la manière remarquable dont il a dirigé au niveau national, régional et international l'application du Code par la mise en oeuvre d'une science, d'une politique et d'une gestion de la pêche responsable, y compris les négociations qui ont conduit à la Déclaration de Reykjavik et pour sa contribution à l'établissement du Projet de Grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME), du Benguela-Environment-Fisheries-Interaction and Training Programme (BENEFIT) et de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE).

MESURES SUGGÉRÉS AU CONSEIL

7. Le Conseil est invité à approuver la nomination de l'Honorable Abraham Iyambo, Ministre de la pêche et des ressources maritimes de Namibie et à recommander que la médaille lui soit remise dans le cadre des travaux de la trente-sixième session de la Conférence (novembre 2009).